

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2009**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 19 octobre 2009 à 8h30 en salle François-Goguel :

- s'est prononcé à l'unanimité sur les principes suivants concernant les procédures d'admission du Collège universitaire de Sciences Po :
  - la création d'un entretien oral d'admission pour des candidats déclarés admissibles soit à l'issue des épreuves écrites, soit à l'issue de l'examen de leur dossier au titre de la mention « très bien »,
  - la possibilité de passer les épreuves écrites dans certains des campus de Sciences Po en régions,
  - la création en lieu et place de l'épreuve sur documents d'une épreuve à option au choix : ou bien épreuve de littérature, ou bien épreuve de mathématiques, ou bien épreuve sur document de sciences économiques et sociales,
  - le maintien d'une épreuve d'ordre général accompagnée d'une bibliographie indicative,
  - le maintien de l'épreuve écrite de langue assortie d'une note éliminatoire,
- s'est prononcé à l'unanimité moins 2 voix sur la programmation des épreuves écrites d'examen à la fin du mois de juin entre les épreuves du Baccalauréat et leurs résultats,
- s'est prononcé à l'unanimité moins 5 abstentions sur le maintien du programme de l'épreuve d'histoire au «monde de 1914 à nos jours» assortie de la précision que désormais au moins un des trois sujets porterait sur «le monde de 1945 à nos jours»,
- a adopté le procès-verbal provisoire de la séance du 22 juin 2009, sous réserve de quelques modifications.